

# TERRITOIRES URBAINS

La lettre de France urbaine

Métropoles, CU, CA, villes centres et pôles métropolitains

# 143

Vendredi 21 septembre 2018

A la Une

Retour sur la 18e édition de la Conférence des Villes !



Mercredi 19 septembre 2018, France urbaine organisait la 18e édition de la Conférence des Villes, qui se tenait à l'Hôtel de Ville de Paris, avec pour thème « **Responsabilité sociale, autonomie fiscale : les villes s'engagent !** ». Sur fond de tensions entre l'Etat et les collectivités locales, les maires de grandes villes, présidents de métropoles et de grandes agglomérations se sont réunis, en présence du Premier ministre, **Eduard Philippe**, et de membres du gouvernement pour évoquer l'actualité politique de la rentrée.

A l'occasion d'une première séquence intitulée « **Les nouvelles responsabilités sociales des territoires urbains** » (à voir en replay sur [Public Sénat](http://Public.Sénat)), les élus locaux, parmi lesquels **Johanna Rolland**, maire de Nantes, présidente de Nantes Métropole, **André Rossinot**, président de la Métropole du Grand Nancy, secrétaire général de France urbaine, **Stéphane Le Foll**, maire du Mans, président de Le Mans Métropole, **Roland Ries**, maire de Strasbourg, ont mis en avant ces responsabilités sociales qui font plus que jamais parti de l'ADN de l'action



locale. En atteste les Plans pauvreté et santé, présentés ces derniers jours, qui insistent sur le rôle déterminant des territoires sur les politiques sociales : la politique de la ville, la santé, l'éducation et les activités périscolaires, l'accès au logement, autant de responsabilités qui sont ancrées dans les réalités urbaines et métropolitaines, par ailleurs déclinées dans le Pacte de Dijon.

Dans une seconde séquence, consacrée à « **La décentralisation à l'épreuve de la réforme fiscale** », **Jean-Luc Moudenc**, maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole, président de France urbaine, a rappelé que des moyens financiers devaient nécessairement accompagner la montée en compétences des espaces urbains sur ces enjeux : « **plus de responsabilités sociales, c'est davantage d'autonomie fiscale** ». En matière d'autonomie fiscale justement, **Nathalie Appéré**, maire de Rennes, **Olivier Carré**, maire d'Orléans, président d'Orléans Métropole ou encore **François Rebsamen**, maire de Dijon, président de Dijon Métropole, ont évoqué la suppression de la taxe d'habitation, la transparence fiscale ou encore les contrats financiers, qui visent à limiter les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales.

Le Premier ministre, **Edouard Philippe**, est revenu sur ces contrats financiers. Il les a de fait estimé perfectibles, écho à la publication par France urbaine des résultats d'une enquête proposant des améliorations du dispositif contractuel. Plus tôt, **Olivier Dussopt**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, a indiqué que la réforme de la fiscalité locale fera l'objet d'un texte législatif spécifique « au premier semestre 2019 ». Dans cette perspective, les élus locaux ont tous rappelé l'importance de l'autonomie fiscale : « **nous sommes responsable de nos actions, nous devons être responsables de nos ressources !** ». Avec, en toile de fond, une urgence sociale qui ne peut plus attendre.

Lire les articles :

[18e Conférence des Villes : « Les nouvelles responsabilités sociales des territoires urbains »](#)

[18e Conférence des Villes : « La décentralisation à l'épreuve de la réforme fiscale »](#)

[18e Conférence des Villes : contractualisation, nos cinq priorités d'amélioration](#)

[18e Conférence des Villes : "Ma vie dans ma ville", le baromètre citoyen de Clear Channel](#)

[18e Conférence des Villes : remise du Grand Prix des Villes BFM Business](#)

[Conférence des Villes : l'urgence sociale ne nous permet plus d'attendre ! \(communiqué de presse\)](#)

[Discours de clôture de Jean-Luc Moudenc](#)

[Discours de clôture du Premier Ministre](#)

## Act'Urbaines

[18e Conférence des Villes : « Les nouvelles responsabilités sociales des territoires urbains »](#)

20 septembre 2018

C'est sur les thèmes du logement, de la politique de la ville, de la santé et de la lutte contre la pauvreté et de l'accueil des migrants que se sont organisés et articulés les débats de la première table ronde de la Conférence des Villes, à l'Hôtel de ville de Paris, ce mercredi 19 septembre. Après une introduction de **Louis Maurin**, directeur de l'Observatoire des inégalités qui a opportunément rappelé que les deux tiers des plus



pauvres de nos concitoyens vivaient dans les grandes villes, loin des clichés véhiculés ici et là, les échanges se sont concentrés sur les enjeux d'habitat et de cohésion sociale et urbaine.

**Johanna Rolland**, maire de Nantes et présidente de Nantes Métropole a insisté sur la nécessité d'une approche aussi transverse que possible sur ces dossiers, intégrant le logement, les mobilités mais aussi la sécurité, l'éducation, la culture, sans oublier la santé qui est souvent, selon elle, un « *impensé* » des politiques urbaines.

Nombre de participants à cette table ronde ont plaidé pour des territoires de projet, avec un Etat-stratège et facilitateur. Les fondements du [Pacte de Dijon](#) ont été rappelés et salués, **Johanna Rolland** précisant que le dit Pacte avait eu l'avantage de simplifier et clarifier les responsabilités respectives de l'Etat et des collectivités locales, concernant les politiques de cohésion sociale et territoriale.

En matière de lutte contre les pauvretés et après la récente présentation d'un plan *ad hoc* par le Président de la République, plusieurs intervenants ont salué la démarche de prévention et d'accompagnement retenu, loin des logiques de guichet, tout en attendant que les engagements financiers annoncés se confirment. La contractualisation proposée par l'Etat dans ce domaine a reçu un accueil bienveillant, alors que neuf territoires devraient être prochainement désignés comme sites-démonstrateurs, dont Toulouse.

Comme sus-indiqué, les questions de santé et d'accès aux soins ont été largement discutées, alors qu'un plan de transformation du système de santé a été récemment présenté par le Président de la République. **Stéphane Le Foll**, maire du Mans et président de la communauté urbaine du Mans en a notamment appelé à des Assises nationales et locales de la santé, en soulignant l'importance des liens sport/santé et d'une lutte redoublée contre les déserts médicaux et les opportunités qu'offre, par ailleurs, la télémédecine.

Enjeu d'égalité républicaine, la santé doit être, selon **André Rossinot**, président de la métropole du Grand Nancy et secrétaire général de France urbaine au cœur des nouvelles solidarités territoriales, avec de réelles différenciations des politiques publiques. Les modalités de fonctionnement des agences régionales de santé (ARS) ont été à nouveau pointées, **André Rossinot** dénonçant le « *carcan et l'entre-soi* » des ARS, avec l'impératif d'une révolution territoriale dans le secteur. Au passage, il a été précisé que seuls 30% du territoire étaient couverts à ce jour par un contrat local de santé (CLS), alors que la ministre **Agnès Buzyn** s'était engagée à en promouvoir, il y a un an, l'élargissement et la généralisation.

**François Arnault**, délégué général aux relations internes au Conseil national de l'Ordre des médecins a abondé en ce sens, en indiquant que l'Ordre était prêt à s'engager, au nom de ses adhérents, sur une « *responsabilité de territoire, une responsabilité populationnelle, au service d'une véritable démocratie sanitaire* ».

Enfin, **Roland Ries**, maire de Strasbourg s'est longuement exprimé sur la problématique des conditions d'accueil des migrants, alors que plusieurs maires de grandes villes ont fait paraître une tribune fin décembre, dans les colonnes du journal [Le Monde](#), interpellant l'Etat sur ses responsabilités. Faute d'une coordination européenne structurée et efficace, la situation ne s'est pas améliorée depuis, loin s'en faut. De Nantes à Strasbourg, les collectivités se retrouvent démunies, avec beaucoup d'improvisation et de tergiversations constatées des services de l'Etat. **Johanna Rolland** a parlé à ce sujet d'une problématique structurelle qu'il convenait de prendre à bras le corps, en assumant ses responsabilités, sans faire montre pour autant de naïveté. Un chiffre rappelé par la maire de Nantes donne la mesure des efforts consentis par la collectivité : c'est plus d'un million d'euros qui sont mobilisés chaque année par la ville de Nantes, pour faire face sur le terrain aux besoins des personnes et familles migrantes et/ou réfugiées.

Contact : [Emmanuel Heyraud](#)

## [18e Conférence des Villes : « La décentralisation à l'épreuve de la réforme fiscale »](#)

20 septembre 2018



Certes le débat sur la réforme fiscale comporte une dimension technique mais la table ronde de la 18ème Conférence des Villes a montré que le sujet était avant tout politique et comportait nombre d'enjeux sociétaux. En effet, les questions sous-jacentes portent sur la nature de la décentralisation et la responsabilisation des élus locaux, sur l'implication des citoyens, sur le rôle comportemental de l'impôt, etc.

Rapide synthèse des riches débats et passage en revue des déclarations d'**Edouard Philippe** et **Olivier Dussopt**.

« 22Md€, soit 25% des ressources propres du bloc communal, cela représente un trou profond ! ». C'est par cette accroche que **Thomas Rougier**, secrétaire général de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale<sup>[1]</sup> a planté le décor. Cela l'a conduit à rappeler les différents scénarios du possible pour « combler ce trou de recettes locales » ; schématiquement : le transfert d'une part d'impôt national, le transfert de la part départementale de foncier bâti complétée par une quote-part de TVA, le transfert

de ce même foncier ainsi que de la part départementale de CVAE (ce dernier scénario étant celui à privilégier selon France urbaine). Il a opportunément conclu son propos en rappelant que « *sur un total de 133,8 Md€ d'impôts et taxes prélevés par les collectivités locales, 22,4 Md€ (17%) font l'objet d'un reversement vers un autre territoire que celui au nom duquel le prélèvement est opéré* », autrement dit que l'exigence de fiscalité territorialisée portée par France urbaine était tout à fait compatible avec l'exigence de péréquation que porte également l'association.

**Olivier Carré**, maire d'Orléans, président d'Orléans Métropole, et co-président de la commission finances de France urbaine a synthétisé l'écueil majeur de la réforme : veiller à ce que la suppression de la taxe d'habitation n'ait pas de caractère désincitatif à l'égard des politiques d'accueil des populations et des entreprises. En effet, pour être le plus efficace possible dans leur politique locale de développement urbain (accroître l'offre de logements, ...) et de développement économique (attirer des entreprises, ...), il est essentiel que les maires et présidents d'EPCI puissent bénéficier du « fruit fiscal » des efforts engagés au travers des budgets de leurs collectivités. Il a tenu par ailleurs à faire partager une autre des grandes préoccupations de nombre de maires de grandes villes : « *chez nous 75% des habitants sont locataires, ils ne paieront plus d'impôts locaux, cela pourra d'ailleurs avoir un impact lors des municipales* ».

Hegel -pour qui tout doit procéder de l'Etat- vs Tocqueville -pour qui les assemblées se doivent d'être pleinement responsables devant leurs électeurs- : c'est en tirant le fil de la métaphore que **Charles-Amédée de Courson**, député de la Marne, et co-rapporteur de la mission sur l'autonomie financière des collectivités de l'Assemblée nationale a positionné le débat : « *il y a ceux qui croient en la démocratie locale (et qui revendiquent l'autonomie fiscale) et ceux qui n'y croient pas (et qui se satisfont de fiscalité transférée)* ».

En rappelant que « *plus d'autonomie, c'est aussi plus de responsabilité* », **François Rebsamen**, maire de Dijon, président de Dijon Métropole, et co-président de la commission finances de France urbaine a rejoint **Sonia de la Provôté**, sénatrice du Calvados, pour considérer que « *l'on assume ses choix politiques au travers de ses choix fiscaux* ». De fait, c'est la question de la confiance qui est au coeur de leurs analyses : confiance à établir entre l'élu et l'électeur contribuable, confiance à escompter dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités : « *confiance, transparence et constance sont les trois piliers de la relation que les élus locaux attendent de l'Etat* » a tenu à rappeler **Sonia de la Provôté**. Or **Charles-Amédée de Courson** avait rappelé que les réticences à aller dans le sens de l'autonomie fiscale sont motivées par un présupposé de défiance de la technocratie à l'égard des élus locaux

...

Quant à **Nathalie Appéré**, maire de Rennes, elle a expliqué pourquoi, dans ce contexte de double défiance (Etat/collectivités, électeurs/élus), la problématique de la réappropriation de la question budgétaire par le citoyen lui était particulièrement chère. Et d'expliquer comment, à Rennes, le budget participatif est un des outils visant à « *créer une culture commune autour des choix financiers et fiscaux* ».

La fiscalité locale, c'est une ressource mais c'est aussi un outil permettant d'influer sur les comportements, notamment pour lutter contre la sous-occupation des logements ou pour accompagner les politiques locales de lutte contre le réchauffement climatique.

**Emmanuel Grégoire**, Premier adjoint à la maire de Paris a opportunément rappelé que les outils de lutte contre la sous-occupation des logements (taxe logement vacants, majoration résidences secondaires de la taxe d'habitation, ...) ne devaient pas être les victimes collatérales de la suppression de la taxe d'habitation. Il a par ailleurs saisi le cadre de la 18ème Conférence des villes pour exposer une idée novatrice : pourquoi ne pas envisager d'introduire de la progressivité dans les DMTO (minoration ou majoration du taux selon le prix au m<sup>2</sup>) afin de faire de cet impôt un instrument de la lutte contre l'explosion des prix immobiliers que connaissent nombre de très grandes agglomérations telles que Paris ?

Enfin, c'est à **Eric Piolle**, maire de Grenoble qu'est revenu la tâche de convaincre les membres présents du Gouvernement de défendre la territorialisation de la Contribution climat énergie (CCE) qui est actuellement versée au seul bénéfice du budget général de l'Etat : « *c'est dans nos villes que les projets de transition énergétique sont déployés, nous sommes légitimes à demander un retour en termes de ressources prélevées au titre de la fiscalité écologique* ».

Dans son allocution, **Olivier Dussopt**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des comptes publics, a confirmé que la réforme fiscale serait disjointe du PLF : « *nous aurons un texte législatif spécifique au premier semestre 2019 (...) permettant ainsi à celles et à ceux qui seront candidats aux élections municipales en 2020 de savoir dans quel cadre financier ils pourront inscrire leur action et, dans un premier temps, leur programme* ».

Et il est revenu à **Edouard Philippe**, Premier ministre, de préciser : « *le Gouvernement a pris la décision en juillet dernier de redescendre le foncier bâti aux communes et de garantir une compensation dynamique aux EPCI. Certains d'entre vous plaident pour l'attribution aux EPCI de la CVAE départementale ; d'autres pour une fraction de TVA (...) J'entends tout cela. Tout se discute. Ma conviction c'est de voir les*

*villes et les agglomérations bénéficier d'un panier fiscal représentatif des politiques menées par les maires et présidents d'intercommunalité en faveur des entreprises et de l'offre de logements ».*

Contacts : [Léah Chambord](#) et [Franck Claeys](#)

---

[1] Cf. support de présentation (à consulter en mode diaporama pour obtenir l'animation).

## [18e Conférence des Villes : contractualisation, nos cinq priorités d'amélioration](#)

21 septembre 2018



Lors de la Conférence des Villes, les élus locaux ont exprimé la nécessité d'améliorer, sans attendre, le dispositif de contractualisation pour refléter la situation financière réelle des collectivités locales et éviter de préjudiciables effets de bord induits par l'actuel dispositif.

*« Nous avons joué le jeu de la contractualisation, mettant fin à la baisse aveugle des dotations de l'Etat, mais nous attendons des correctifs pour améliorer ce dispositif »*, **Jean-Luc Moudenc**.

Avant cela, France urbaine, par la voix de son président **Jean-Luc Moudenc**, avait demandé, lors de la conférence des territoires du 14 décembre 2017, la mise en place d'un comité de suivi, afin de pouvoir évaluer et améliorer le dispositif en temps réel, et qu'une « clause de revoyure » soit prévue.

*« Il faut accepter l'idée qu'il y ait des correctifs au fil de l'eau »*, **François Rebsamen**.

*« Après la signature des contrats, la négociation doit continuer »*, **Jean-Luc Moudenc**.

C'est dans ce contexte que France urbaine a lancé une enquête auprès de ses 103 membres afin notamment de recueillir les expériences qu'ont vécues les collectivités concernées lors des négociations avec l'Etat.

Cette volonté de suivre, au fur et à mesure, la mise en place de la contractualisation se traduit aujourd'hui, et de manière concrète, par des demandes prioritaires pour améliorer, dans la perspective de l'évaluation prévue au printemps 2019 du respect du taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, la relation contractuelle entre les collectivités et l'Etat ([document de synthèse](#)).

Certaines propositions de France urbaine ont fait plus particulièrement l'objet d'interpellation de la part des élus locaux, lors de la 18ème conférence des villes :



- La neutralisation de l'impact financier des décisions prises au niveau de l'Etat. Cette demande a fait irruption lors de la première table consacrée aux responsabilités sociales des territoires urbains. **Johanna Rolland** a en effet précisé que « *le dédoublement des classes de CP et CE1 dans les quartiers prioritaires de la ville, bien que ce soit une belle mesure, ne devrait pas être pris en compte dans les contrats de maîtrise des dépenses* ».

Par ailleurs, la question des migrants est un exemple criant : si les dépenses liées à la gestion des migrants sont prises dans le panier des dépenses réelles de fonctionnement, il y a un risque pour la collectivité d'être sanctionnée financièrement si elle dépasse le taux prévu au contrat, alors même, que le politique migratoire relève des compétences régaliennes de l'Etat.

- L'évolution des cofinancements apportée lors d'interventions publiques doit être déduite des dépenses. **François Rebsamen** a tenu à alerter le gouvernement sur ce point essentiel « *les actions culturelles financées par le mécénat, le sponsoring en matière sportive, l'ensemble des politiques contractuelles pourraient être remis en cause si cette demande n'était pas prise en compte* ».

Le secrétaire d'Etat, **Olivier Dussopt**, en clôture de la table ronde, a reconnu que « *l'application des critères mérite certainement d'être améliorée* ».

Le Premier ministre, **Edouard Philippe**, dans son allocution, a précisé lui aussi qu'il n'était pas contre le principe d'une adaptation du contrat et a répété que « *ces contrats [étaient] perfectibles* ». Toutefois, force est de constater que le gouvernement privilégiera la voie règlementaire plutôt que la voie législative, considérant qu'il est difficile de modifier la loi avant d'en avoir vérifié son application.

A ce stade, cette perspective n'est pas satisfaisante. En effet, comme le révèle l'enquête de France urbaine, le dialogue, annoncé par le gouvernement lors de la signature des contrats, n'a pas eu lieu, pour la majorité des membres de France urbaine, dans les conditions attendues d'une relation contractuelle mais a plutôt été celui d'une imposition du taux d'évolution des dépenses et d'une non-prise en compte des particularités locales.

**Jean-Luc Moudenc** a rappelé que les demandes exprimées par les élus locaux n'ont pas pour finalité de remettre en cause le principe même de la contractualisation. Il a ajouté que si certains points pouvaient relever d'évolutions règlementaires, pour d'autres mesures d'améliorations, le recours rapide à la





loi semblait a priori nécessaire.

Contacts : [Léah Chambord](#) et [Franck Claeys](#)

### [18e Conférence des Villes : "Ma vie dans ma ville", le baromètre citoyen de Clear Channel](#)

20 septembre 2018



En introduction de la 18ème Conférence des Villes, **Caroline Meriaux**, Directrice du Marketing, de la Communication et de la Relation Client de Clear Channel, présentait le baromètre « [Ma vie dans ma ville](#) ». Une grande enquête menée auprès de 5000 citoyens Français. Ce baromètre analyse et met en lumière les perceptions et les attentes des Français, autour de leur cadre de vie, avec une lecture allant du territoire national, aux agglomérations urbaines.

France urbaine et Clear channel ont choisi, de mettre l'accent sur la perception du cadre de vie : urbanisme, environnement, culture, sport et mobilité, afin de présenter les points forts et axes d'amélioration en cohérence avec les problématiques citoyennes actuelles.

Contact : [Chloé Mathieu](#)

### [18e Conférence des Villes : remise du Grand Prix des Villes BFM Business](#)

21 septembre 2018



A l'issue de la 18e Conférence des Villes s'est déroulée la remise du Grand Prix des villes, organisée avec BFM Business. Le Grand Prix des Villes est un événement qui vise à mettre en lumière les initiatives innovantes dans les métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et grandes villes. Le dispositif permet de célébrer la mobilisation et l'engagement des élus.

En amont de cette remise de trophées, une série de cinq émissions (visibles [en replay sur le site de BFM Business](#)) a été réalisée pour présenter les villes et leurs actions, avec reportages et interviews des acteurs locaux.

La mécanique de la cérémonie a permis de décerner quinze récompenses sans classement ou hiérarchie, selon 5 thèmes :

- Croissance et développement : Caen, Montpellier et Toulouse
- Tourisme, culture et gastronomie: Bordeaux, Clermont-Ferrand et Marseille
- Ville citoyenne et solidaire : Dunkerque, Mulhouse et Orléans



- Mobilité et intermodalités : Dijon, Lyon et Strasbourg

- Smart City et croissance verte : Lille, Nantes et Nice

Contact : [Jilliane Pollak](#)

## Communiqués de presse

20 septembre 2018

[Conférence des Villes : l'urgence sociale ne nous permet plus d'attendre !](#)

13 septembre 2018

[Rapport Thourot – Fauvergue : Quelques motifs de satisfaction mais les interrogations demeurent](#)

Directeur de la Publication : Olivier Landel

Territoires urbains : une publication du Pôle communication-Information

France urbaine - 22, rue Joubert – 75009 Paris [www.franceurbaine.org](http://www.franceurbaine.org)

**URL source:** <http://oldfu.inexine.net/publications/territoires-urbains/territoires-urbains-ndeg143-numero-special-18e-conference-villes>